

# PROGRAMME D'ACCRÉDITATON DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

## Portée d'accréditation

Entité i	juridique	accréditée	Vision Integrity Engineering L	₋td.

Nom de la personne-ressource : Adam Maclean

**ÉTABLISSEMENT A:** 

Adresse: 1229 13th Ave SW

Calgary, Alberta

T3C 0T2

Téléphone: 800 442-8721

Site Web: <u>www.visionintegrity.ca</u>

Courriel: adam.maclean@visionintegrity.ca

Pour veiller au respect de la Loi sur les langues officielles, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06026
Normes d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Normes d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN Programme d'accréditation des organismes d'inspection 2022-05-27 (v6)
Sous-programmes d'accréditation	Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique
Accréditation initiale	2018-02-22
Accréditation la plus récente	2023-04-05
Accréditation valide jusqu'au	2026-02-22



# Établissements fixes supplémentaires

Voir l'adresse de l'entité juridique susmentionnée. Aucun autre établissement n'est compris dans l'accréditation :

### Type d'exigences selon l'organisme d'inspection

La norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, à l'annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, type A, correspond le plus au type d'opérations exploitées par cet organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. En particulier, ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. Un organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets qu'il inspecte. Un organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique séparée agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf lorsque les propriétaires n'ont pas la capacité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, hormis lorsqu'ils exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) relever directement du même niveau supérieur de management, sauf lorsque cela ne peut pas influencer sur le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent influencer les résultats d'une inspection.

#### Portée d'accréditation

#### I : Programme d'équipements électriques

Programme de base	SPE-1000 : Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale
Normes d'inspection	SPE-1000 : Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre/l'inspection spéciale de l'appareillage électrique Code canadien de l'électricité





Étiquette d'inspection	FIELD EVALUATION  VISION INTEGRITY ENGINEERING LTD.  This product is evaluated to the Model Code SPE-1000. Such evaluation does not constitute certification but is an accepted form of approval of electrical products by the authority having jurisdiction.  SERVICE D'ÉVALUATION SUR PLACE  VISION INTEGRITY ENGINEERING LTD.  L'étiquette présentée ci-dessus est conforme à CSA-SPE-1000 et	
	valide en date du 2018-02-22.	
Établissements	A	
Portée d'accréditation	Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur l'appareillage et les systèmes électriques selon ce qui est stipulé dans le domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/l'inspection spéciale de l'appareillage électrique, à l'exclusion des produits suivants :  a) fils électriques et câbles; b) dispositifs de câblage; c) appareils pour emplacement dangereux; d) appareillage et systèmes électromédicaux; e) composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteries; f) appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46 kV; g) monte-personne, ascenseurs et monte-charge, aides à monter et autres semblables (à l'exception des panneaux de commande); et h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone).  *L'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale s'applique uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité, Première partie.	

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation remis par le Conseil canadien des normes (CCN) à à Vision Integrity Engineering Ltd. La version originale est affichée dans le





répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn.ca.

Elias Rafoul Vice-président, Services d'accréditation Date de publication : 2024-02-22